

Séance du Conseil général du 24 août 2020

## **9. Approuver le nouveau Règlement concernant les émoluments**

### **Rapport du Conseil communal**

L'ancien règlement avait été établi par la commune de Malleray et nécessite un toilettage complet. L'administration s'est donc basée sur le règlement-type mis à disposition par l'administration cantonale et sur l'exemple d'autres communes du Jura bernois.

Dans les principales modifications, figurent

- a) les émoluments pour les décisions en matière de bons de garde. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> août 2020, les parents désireux de placer un ou plusieurs enfants dans une structure d'accueil extra-familial devront demander un bon de garde à leur commune de domicile. L'étude des demandes et la rédaction de la décision d'octroi ou de refus sont soumis à un émolument (article 19)
- b) le montant des émoluments pour les naturalisations a été adapté en raison de plusieurs modifications de la législation fédérale et cantonale (art. 17)
- c) avec la conclusion d'un nouveau contrat pour le contrôle des installations de combustion, le Conseil a conclu un contrat de prestations avec un tiers et adopté un tarif des émoluments. Il est donc renvoyé à ce tarif pour la facturation aux propriétaires (art. 21)
- d) l'émolument pour l'établissement de la carte d'identité a été supprimé puisque ce n'est plus une tâche des communes

- e) la fourchette pour fixer la taxe des chiens a été fixée de fr. 50.00 à fr. 200.00 par chien et par an. Chaque année, le Conseil communal fixera la taxe
- f) les émoluments relatifs aux procédures de permis de construire sont adaptés car une partie des contrôles ou rapports officiels sont réalisés par des mandataires ; leurs frais sont répercutés sur les requérants.

Pour autant que le législatif accepte ce règlement, l'exécutif approuvera un tarif avec le montant des émoluments I et II. Le Conseil communal de Valbirse propose au Conseil général d'accepter la mise à jour de ce règlement.

## **AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry